

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 463 14/04/1953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 avril 1953

Numéro JO  
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro  
1 mai 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois (7) pour en jouir à Tananarive (Madagascar) est accordé à M. Razafindrakoto (Pierre), secrétaire contractuel au service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre. Une réquisition de passage par première occasion maritime Djibouti-Tamative et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive seront délivrées à l'intéressé qui voyage accompagné de son épouse et de ses deux enfants âgés respectivement de 6 et de 4 ans (groupe III).